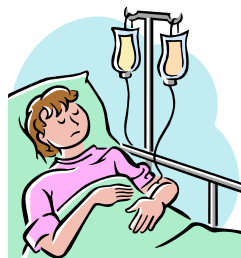


N° 24 du
07/03/2013



Syndicat des Pharmaciens du Var
237, place de la Liberté - B.P. 461
83055 TOULON Cx
☎: 04.94.92.68.56. - fax: 04.94.24.51.06.
Adresse Internet :
syndicatpharmaciens.var@wanadoo.fr

TAM TAM



Compérage, détournement de clientèle

Grâce aux actions locales des départements, dont le nôtre évidemment, une action nationale FSPF va prochainement être mise en œuvre.

Elle consistera à envoyer à la Direction de la Concurrence, des attestations de patients mais aussi de Pharmaciens décrivant des méthodes douteuses.

Ces attestations seront sur l'honneur et auront un poids **LEGAL**. Commencez dès maintenant à collecter ces informations : une procédure d'attestation vous parviendra très prochainement.

Université Fernando PESSOA à la Garde

Réponse de la Ministre au Président de l'UNPS (Union Nationale des Professionnels de Santé).

Rappel : la manifestation du 15 mars est maintenue.

Venez nombreux ! (cf : Tam-Tam n°16)

REQU LE 01 MARS 2013



La Ministre

YL / fm / 2013 / 460

Paris, le 01 MARS 2013

de Monsieur le Président,

Par courriel du 18 janvier dernier vous m'avez alertée sur le projet d'ouverture de l'Université Fernando Pessoa à Toulon. J'accorde la plus grande attention aux difficultés soulevées par l'ouverture près de Toulon de l'antenne d'une université privée portugaise.

J'avais dans un premier temps demandé à Mme le recteur de l'académie de Nice de saisir le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Toulon, sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale, d'une plainte contre « l'université Fernando Pessoa France » (UFP) pour usage abusif du terme « université » et pour non-respect de ses obligations de déclaration sur le fondement de l'article L. 731-9 du code de l'éducation.

En effet, même si les conditions légales d'ouverture d'un établissement privé n'ont pas été respectées en l'espèce, il ne m'appartient pas d'en décider la fermeture, que seule l'autorité judiciaire, gardienne des libertés individuelles, serait susceptible de prononcer.

En parallèle, mes services ont vérifié auprès des autorités portugaises la conformité des diplômes délivrés par l'UFP au droit portugais.

Cet établissement privé cible manifestement en France les étudiants qui ont échoué à la sélection à l'issue de la première année commune aux études de santé, ou qui ont été réorientés à l'issue du 1^{er} semestre, et ceux qui n'ont pas été retenus aux concours d'entrée d'orthophonie, en proposant des cursus payants qui conduiraient notamment à des diplômes portugais en odontologie, en pharmacie, en orthophonie, et en sciences de la nutrition.

Monsieur Alain BERGEAU
Président de
L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS)
25 rue Miollis
75015 PARIS

Le nœud du dossier réside dans la qualification de « diplômés portugais » dont l'UFP se prévaut, afin d'invoquer le bénéfice de la reconnaissance des diplômes délivrés par un Etat membre au sein de l'Union européenne, sur le fondement de la directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Or si cette reconnaissance automatique est effectivement prévue pour l'exercice en France des métiers de chirurgien-dentiste ou de pharmacien, il convient de souligner que l'UFP omet de distinguer, sur son site internet, le cas des qualifications en orthophonie qui n'y sont pas soumises. L'UFP a pour but d'implanter des « filiales » dans différents Etats de l'Union européenne (après l'Italie où le Gouvernement italien a, à deux reprises, interdit son installation sur son territoire, décision confortée devant les tribunaux italiens, et désormais la France, elle s'apprêterait à s'installer en Espagne).

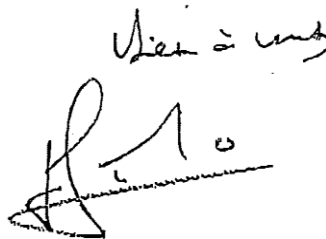
Mes services ont obtenu de la part du président de l'Agence portugaise d'évaluation et d'accréditation de l'enseignement supérieur la confirmation que ses services n'avaient accordé aucune accréditation à l'UFP en vue de délivrer des diplômes portugais pour des études réalisées hors du Portugal, y compris en France. Cela est d'autant plus vrai pour les formations proposées en France par l'UFP qui ne sont pas même dispensées par l'établissement d'origine Fernando Pessoa de Porto (à savoir le doctorat en odontologie, le doctorat en pharmacie, la licence en orthophonie, la licence et le master en anthropologie et études culturelles), ou qui ne le seront plus, tel que le master en sciences politiques et relations internationales, à partir de 2013-2014. Dès lors, les diplômes que l'UFP envisage de délivrer en odontologie et en pharmacie, comme en orthophonie, ne peuvent en aucun cas bénéficier d'une reconnaissance automatique en France.

J'ai donc demandé à Mme le recteur de l'académie de Nice d'adresser un nouveau signalement au Procureur de la République de Toulon. Les pratiques commerciales de l'UFP semblent en effet susceptibles d'encourir la qualification d'escroquerie prévue à l'article 313-1 du code pénal, ou, du moins, celle de pratiques commerciales trompeuses (cf l'article L. 121-1 et le 4° de l'article L. 121-1-1 du code de la consommation).

Outre la tromperie dont use l'UFP sur la nature des diplômes qui seraient délivrés, celle-ci allègue indûment sa « complémentarité » avec l'université du Sud-Toulon-Var, en dépit du démenti publié par le président de cette université. Son installation dans le pavillon Coste Boyère de l'ancien hôpital Clémenceau, contigu à l'université du Sud-Toulon-Var, et la participation d'enseignants français aux enseignements contribuent également à entretenir la confusion.

Enfin, le descriptif des formations d'odontologie et de pharmacie présente des incohérences, en particulier en ce qui concerne la durée des études, et des lacunes, notamment concernant l'équipe pédagogique et les modalités de réalisation des stages pratiques et de la formation clinique, essentiels dans ces formations. Ce silence concernant les stages suscite également à mon sens de fortes interrogations sur la capacité réelle de l'UFP de mener à bien ces formations jusqu'à leur terme.

Geneviève
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma meilleure considération.

Geneviève Fioraso


Geneviève FIORASO